

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mil vingt trois****Le vingt et un septembre à dix-huit heures trente****Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 18/09/2023**Date d'affichage : 18/09/2023****Présents :** Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri.**Excusés :** Mrs BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr DUGRAND Patrick) et PIMBERT Éric.**Absent :** Mme AUTHIER Brigitte**Secrétaire de séance :** Mme PETIT Josiane**En exercice : 09****Présents : 06****Votants : 07****Absent : 01****Excusés : 02**

N° 24-2023

OBJET : VALIDATION DU DEVIS TMH POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE RESTAURATION DE LA FACADE OUEST DE L'ÉGLISE

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise TMH pour des travaux supplémentaires sur l'église. Il s'agit de travaux de restauration de la façade ouest de l'église (façade porte d'entrée). Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 6 637,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Valide le devis de l'entreprise TMH d'un montant de 6 637,50 € HT pour les travaux de restauration de l'église supplémentaire,
- Mandate M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pascal AMOREAU

